

La Gazette de l'Eau



BELVÈS DE CASTILLON
CASTILLON LA BATAILLE
FRANCS
GARDEGAN
LES ARTIGUES DE LUSSAC
LES SALLES DE CASTILLON
LUSSAC
MONTAGNE
MOULIETS ET VILLEMARTIN
NÉAC

POMEROI
PUISSEGUIN
SAINT-CHRISTOPHE DES BARDES
SAINT-CIBARD
SAINT-GENÈS DE CASTILLON
SAINT-HYPPOLYTE
SAINT-LAURENT DES COMBES
SAINT-MAGNE DE CASTILLON
SAINT-PEY D'ARMENS
SAINT-PHILIPPE D'AIGUILLE

SAINT-SULPICE DE FALEYRENS
SAINT-ETIENNE DE LISSE
SAINT-EMILION
SAINT-COLOMBE
SAINT-TERRE
TAYAC
VIGNONET

L'EAU, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Face aux évolutions climatiques et aux tensions croissantes sur la ressource, notre territoire poursuit sa mobilisation. Télérélevé des compteurs, modernisation des réseaux, accompagnement des usagers : le SIEA de l'Est du Libournais agit pour une gestion plus performante et plus durable de l'eau. Mais préserver cette ressource essentielle repose aussi sur la vigilance et l'engagement de chacun.

LA TÉLÉRELÈVE : UN OUTIL POUR MIEUX VOUS ALERTER

Déployée sur le territoire, la télérélevé des compteurs d'eau permet désormais un suivi plus régulier des consommations. Depuis le début de l'année, ce dispositif a déjà permis de signaler de nombreuses consommations anormalement élevées, révélant des fuites parfois importantes. Un outil précieux... mais qui ne remplace pas la vigilance de chacun.

Les fuites les plus fréquentes :

- Robinet resté ouvert
- Robinet qui goutte
- Chasse d'eau qui fuit
- Groupe de sécurité du chauffe-eau défectueux

Ces défaillances peuvent représenter des centaines de litres perdus par jour.

Les fuites plus difficiles à détecter :

- Tuyau percé à l'intérieur du logement
- Canalisation enterrée endommagée
- Fuite sous dalle ou dans le sol

Elles peuvent passer inaperçues jusqu'à plusieurs mois.

LE BON RÉFLEXE :

- Relevez votre compteur le soir avant de vous coucher.
- N'utilisez aucun appareil consommant de l'eau pendant la nuit.
- Comparez le chiffre le matin.
- S'il a changé, une fuite est probablement présente.



La surveillance de votre consommation et l'entretien de vos installations privatives (après compteur) relèvent de la responsabilité de l'usager.

Le Syndicat peut alerter en cas d'anomalie détectée, mais :

- il ne peut pas intervenir sur une installation privée
- il ne peut pas réparer une fuite située après compteur
- il ne peut pas surveiller en permanence chaque installation

EN CAS DE FUITE : QUE DIT LA LOI ? La loi Warsmann vous protège... sous conditions

La loi dite « Warsmann » (loi n°2011-525 du 17 mai 2011) prévoit un dispositif de plafonnement de la facture d'eau en cas de fuite sur une canalisation privative après compteur.

En cas de fuite importante sur une canalisation située après compteur, votre facture peut être plafonnée grâce à la loi dite « Warsmann ».

Pour en bénéficier, il faut :

- Que la fuite soit située après compteur,
- Qu'elle concerne une canalisation d'eau potable (et non un appareil sanitaire*),
- Faire réparer la fuite par un professionnel et fournir une attestation de réparation,
- Respecter le délai fixé après réception de l'alerte (30 jours)

La vigilance et l'entretien de vos installations restent de votre responsabilité.

**Ne sont pas concernés : robinet ouvert, chasse d'eau défectueuse, appareil sanitaire mal entretenu.*



LE ZOOM - L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

La France métropolitaine compte 6 agences de l'eau, organisées selon les grands bassins hydrographiques. L'**Agence de l'eau Adour-Garonne** est un établissement public qui finance et accompagne des projets pour protéger nos rivières, nos nappes et notre eau potable. Elle agit sur tout le bassin Adour-Garonne, dont fait parti notre territoire, en lien avec les collectivités, les associations et les acteurs locaux.

LE RÔLE ESSENTIEL DE L'AGENCE DE L'EAU

L'Agence de l'eau joue un rôle majeur dans la préservation et la gestion durable de nos ressources en eau. C'est un organisme public qui agit pour :



- **Protéger la ressource en eau** : en soutenant les actions de réduction des pollutions agricoles, industrielles et domestiques.
- **Préserver les milieux aquatiques** : restauration de rivières, zones humides et écosystèmes liés à l'eau.
- **Garantir un accès durable à l'eau potable** : en finançant des projets qui sécurisent la distribution et améliorent la qualité de l'eau.
- **Soutenir l'adaptation au changement climatique** : en encourageant les économies d'eau, la gestion des sécheresses et des inondations.
- **Accompagner les acteurs locaux** : collectivités, associations, entreprises et agriculteurs dans leurs initiatives de protection et d'aménagement.

REDEVANCES ET AIDES FINANCIÈRES

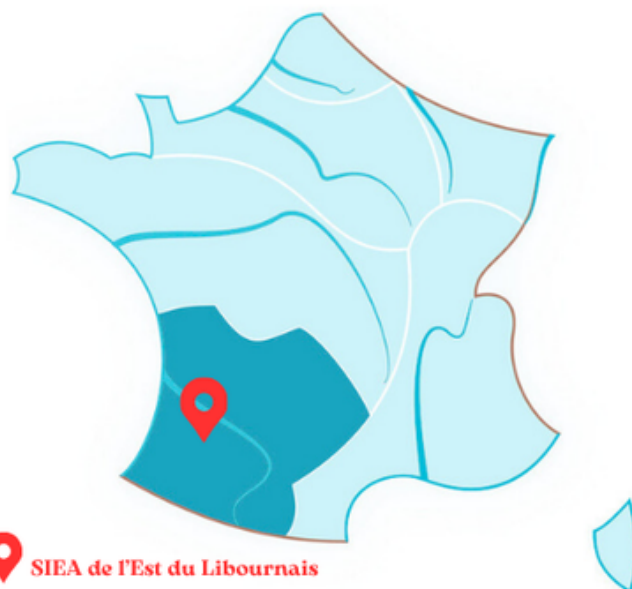
L'Agence de l'eau Adour-Garonne applique les principes du "pollueur-payeur" et du "préleveur-payeur" : **chaque usager de l'eau** – particuliers, collectivités, agriculteurs ou entreprises – **contribue à travers une redevance inscrite sur sa facture d'eau.**

Ces sommes sont ensuite reversées sous forme d'aides financières (subventions ou prêts) à ceux qui agissent concrètement pour l'eau : communes, exploitations agricoles, industries, associations...

Les aides financières et les appels à projets permettent de :

- financer des projets territoriaux prioritaires,
- faire converger enjeux environnementaux et développement des territoires,
- susciter des actions encourageant la résilience des territoires au changement climatique,
- promouvoir l'innovation.

Source eau-grandsudouest.com



SIEA de l'Est du Libournais

Le bassin hydrographique Adour-Garonne correspond à un découpage naturel qui répond à une logique de bassin versant, permettant de dépasser les limites administratives traditionnelles (régions, départements). Le bassin Adour-Garonne recouvre les régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et une partie de l'Auvergne-Rhône-Alpes.



UN SOUTIEN PRÉCIEUX POUR NOS PROJETS

Grâce à l'appui de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, de nombreux projets locaux ont pu voir le jour, avec des impacts concrets pour les habitants et l'environnement. Que ce soit pour moderniser les réseaux d'assainissement, restaurer un cours d'eau ou sensibiliser les jeunes générations, son accompagnement technique et financier est un levier indispensable.

Ensemble, pour une eau durable

Nous tenons à remercier l'Agence de l'eau pour son engagement à nos côtés. En tant que citoyens, collectivités ou acteurs économiques, nous avons tous un rôle à jouer.

L'Agence de l'eau nous rappelle que des solutions existent, et qu'en travaillant ensemble, nous pouvons faire la différence.

Devinette : Je ne vends ni eau, ni tuyaux. Je perçois un peu sur chaque facture, pour redonner beaucoup à la nature. Je veille sur fleuves, rivières et nappes sans relâche.
Qui suis-je ?

L'EAU ET LE CLIMAT

Les conditions climatiques récentes ont fortement marqué le territoire du SIEA de l'Est du Libournais. Les pluies importantes observées depuis le début de l'année ont entraîné plusieurs épisodes d'inondations locales, rappelant la sensibilité de notre territoire aux effets du changement climatique.

L'eau n'est pas une ressource inépuisable. Elle circule, s'infiltre, s'évapore et se transforme en permanence. Sa disponibilité pour nos usages dépend étroitement de l'évolution du climat et de notre capacité collective à la préserver.

Face à ces défis, le **SIEA de l'Est du Libournais** poursuit ses efforts pour garantir la qualité et la sécurité de l'alimentation en eau potable :

- Renouvellement des canalisations pour limiter les pertes liées aux fuites
- Déploiement de la télérelève pour un suivi plus précis des consommations
- Modernisation des infrastructures du service d'eau potable
- Actions de sensibilisation auprès des habitants, des scolaires et des acteurs du territoire.

Chaque fuite réparée et chaque réseau modernisé contribuent à économiser des ressources précieuses et à renforcer la résilience du service face aux aléas climatiques.

Et chacun peut agir, face aux évolutions du climat, les écocgestes restent indispensables :

- Vérifier régulièrement l'absence de fuite dans son logement
- S'équiper d'appareils économes en eau
- Adapter l'arrosage aux consignes en vigueur et aux conditions météorologiques
- Éviter tout gaspillage inutile, même en période de fortes précipitations.



UTILISATION DE L'EAU DE PLUIE : CE QUE NOUS DIT LA LOI

L'eau de pluie peut être collectée, mais elle ne doit pas être utilisée pour boire ni pour l'hygiène corporelle car elle n'est pas traitée et peut contenir des micro-organismes dangereux.

Règles d'utilisation de l'eau de pluie (Code civil art. 641 + décret du 12 juillet 2024)

- Chaque propriétaire peut utiliser l'eau de pluie tombant sur son terrain,
- Assurer un entretien régulier des équipements de récupération et de stockage,
- Usages intérieurs : seul le lavage du linge exige une qualité A+ et une déclaration en Préfecture,
- Déclaration en Mairie si raccordement au réseau collectif,
- **Séparation stricte avec l'eau potable (déconnexion obligatoire),**
- Le système doit pouvoir être désactivé immédiatement en cas de problème.

A L'EXTÉRIEUR

- Arrosage des jardins potagers et espaces vert
- Lavage des surfaces extérieures
- Alimentation des fontaines décoratives



A L'INTÉRIEUR

- Chasse d'eau des toilettes
- Lavage des sols
- Lavage du linge - Qualité A+ et déclaration à la préfecture

EXCEPTION: Interdiction dans les établissements recevant du public sensible (ERPS)



Les Astuces Ecol'Eau :

Astuce #3 : Et que ça mousse !

Installez un mousseur sur vos robinets → Moins d'eau, même efficacité, jusqu'à 50 % d'économie !

AU CŒUR DU CYCLE DE L'EAU : LE RÔLE CLÉ DU RESPONSABLE DES EAUX USÉES

Dans cette rubrique, nous partons à la rencontre de celles et ceux qui font vivre au quotidien le service public de l'eau au sein du SIEA de l'Est du Libournais.

Derrière les infrastructures, les technologies et les interventions de terrain, il y a surtout des femmes et des hommes engagés pour protéger une ressource essentielle à notre territoire.

Aujourd'hui, focus sur **le métier de Responsable de la gestion des eaux usées exercé par Julien Lhemann**, un rôle discret mais indispensable pour préserver l'environnement, garantir le bon fonctionnement des installations et assurer le retour de l'eau au milieu naturel dans les meilleures conditions. À travers cette rencontre, découvrez **les missions, les motivations et le quotidien d'un métier au service de tous**, au cœur du cycle de l'eau.

À quoi ressemble concrètement une journée de travail dans votre domaine ?

Elle allie à la fois le bureau durant lequel les dossiers sont préparés. Mais aussi du terrain durant lequel je réalise des enquêtes sur le réseau d'assainissement collectif à l'aide de matériel adapté (caméra endoscopique pour investiguer les canalisations, colorant pour repérer les mauvais raccordements, détecteur de métaux pour localiser les regards enterrés, ...)

Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans votre métier et qui pourrait donner envie à un jeune de vous rejoindre ?

Ce métier est pluridisciplinaire et permet de toucher un petit peu à tout. (eau potable, assainissement non collectif, assainissement collectif, ...). Au contact du public, il permet aussi de tisser des relations vis à vis des différents acteurs qui gravitent tout autour du poste (administrés, élus, entreprises, bureaux d'études, etc.)

Pourquoi les métiers de l'eau sont-ils, selon vous, des métiers d'avenir ?

Ils l'étaient déjà à mon époque lorsque je réalisais mon BTS "Gestion et Maîtrise de l'Eau" il y a déjà plus de 20 ans. En effet, l'eau était déjà au centre de l'attention pour le futur tant au niveau de sa disponibilité que sa qualité. Aujourd'hui, plus que jamais, il est important d'y faire attention pour permettre une bonne gestion dans les années à venir.

Quelles sont les qualités principales pour travailler dans le secteur de l'eau ?

Avoir une certaine autonomie pour permettre de résoudre les différents problèmes du quotidien en lien avec les administrés mais aussi les autres acteurs du syndicat de l'eau.

Quel message aimeriez-vous adresser à ceux qui hésitent encore à s'orienter vers les métiers techniques ou du service de l'eau ?

Ne pas hésiter à nous rencontrer lors des journées "portes ouvertes" réalisées régulièrement par le syndicat de l'eau soit sur les sites d'eau potable soit sur les stations d'épuration.

A PARTIR DU 1ER JANVIER 2026

LE SERVICE
PUBLIC DE L'
EAU
PAR AGUR

**DÉCLARATION DE FUITES
INCIDENTS VOIRIES OU AUTRE**

URGENCE 24H/24

09 69 39 40 00

**DEMANDES ADMINISTRATIVES
FACTURATION OU MISE A JOUR**

LUN-VEND DE 8H À 17H30

09 69 39 40 00

SAINTE-TERRE

SOC

**DEMANDE DIAGNOSTIC
ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

SERVICE CLIENT
DU LUNDI AU VENDREDI 9H-12H/14H-17H

05 56 15 30 56

ASSAINISSEMENT.SAINTE-TERRE@SOC.FR

URGENCES

06 40 68 47 07



Syndicat Intercommunal
d'Eau et d'Assainissement
de l'Est du Libournais

**DEMANDE DIAGNOSTIC
ASSAINISSEMENT COLLECTIF
ET NON COLLECTIF
SUR TOUTES LES COMMUNES**

**FORMULAIRE EN LIGNE
SIEA-EST-LIBOURNAIS.FR**



RETROUVEZ NOUS

📍 2, RUE DU MAYNE - 33 570 PUISSEGUIN

☎ 05 57 74 55 21

@ SIEA.EST.LIBOURNAIS@ORANGE.FR

